

Construire 70 000 logements par an en Île-de-France

La « territorialisation » de l'offre de logements (TOL)

***Rencontre des acteurs du Logement et de l'Hébergement
26 avril 2013***

La territorialisation de l'offre de logements *Pourquoi 70 000 ???*

Besoins annuels : 60 000 logements

- 35 000 = *maintien populations en place*
 - ✓ 22 000 *desserrement*
 - ✓ 13 000 *renouvellement*
- 25 000 = *accueil populations nouvelles*

Grand Paris : + 10 000

La territorialisation de l'offre de logements

Méthode de répartition

1 – Préfet de région ⇔ bassins de vie

- ✓ 6 bassins Val-d'Oise
- ✓ 6066 logements

Critères de répartition

→ 4 critères « positifs »

- ✓ Desserte transports
- ✓ Potentiel urbanisation
- ✓ Territoires prioritaires État (OIN, ...)
- ✓ Taux d'emploi

→ 2 critères limitants

- ✓ Contraintes urbanisme majeures (risques, bruit)
- ✓ Morphologie urbaine

La territorialisation de l'offre de logements

Méthode de répartition

2 – Préfet du Val-d'Oise \Rightarrow intercommunalités

- *mêmes critères + documents élaborés en concertation*
 - ✓ *SCoT, chartes PNR, CDT*
- *distinction si PLH :*
 - ✓ *art. 23 loi GP : « les PLH tiennent compte »*
- *courrier décembre 2012*

Les objectifs TOL par EPCI et l'état d'avancement des Programmes locaux de l'Habitat au 01.04.2013

